



Aide aux familles de marins

Poursuivre l'œuvre de Jacques de Thézac

*Chaque année, près de 80 familles
bénéficient d'une aide financière
versée par l'association.*

Soutien aux marins (pêche et commerce) et à leurs familles...

- Le "coût de pouce" qui évite de sombrer après un accident de travail, de la vie ou la maladie.
- Des sommes affectées à des actions spécifiques (cotisations de mutuelles, règlement de loyers...)
- Des demandes en provenance de toute la France, des dossiers de toute nature.
- Une collaboration étroite avec les assistantes sociales du SSM (Service social maritime) qui nous présentent les dossiers.
- L'attribution des aides lors de commissions sociales trimestrielles.



Nos moyens...

- Une recherche permanente d'adhésions, de dons et de mécénats en provenance de toute région.
- Les produits financiers de nos placements.
- 95% des ressources affectées aux aides.



Témoignages



« Par le relais de l'assistante sociale maritime, l'association Les Abris du Marin a proposé de prendre en charge l'adhésion et plusieurs mensualités d'une mutuelle : cela m'a permis effectivement d'avoir accès au tiers payant en pharmacie ou à l'hôpital pour le forfait hospitalier. Ils m'ont fait confiance et cela aussi a été très important pour moi. » (Un marin)

"Aujourd'hui, sans l'association Les Abris du Marin et l'Œuvre du Marin Breton qui ouvrent leur porte aux marins actifs comme aux retraités avec compréhension, empathie, générosité et simplicité, je ne sais pas comment nous ferions pour toutes ces situations de précarité ponctuelle souvent liées à des accidents de vie que personne ne peut prévoir et pour lesquelles il existe de moins en moins de dispositifs à terre." (Une assistante sociale)

"On sent que l'association Les Abris du Marin, par l'intermédiaire du Service Social Maritime, cherche à rencontrer et à comprendre la situation de la personne fragilisée." (Une assistante sociale)

D'autres témoignages sur notre site lesabrisdumarin.fr, onglet « L'Association »



BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Organisme/Entreprise :

Adresse:

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse email :

Je désire être :

- Membre adhérent pour une cotisation annuelle de **30 €**
- Membre souscripteur pour une cotisation annuelle de **75 €**
- Membre donateur pour une cotisation annuelle de **300 € ou plus**

Je désire faire un don :€

Il est tout à fait possible de donner quel que soit le montant souhaité.

Notre association étant reconnue d'utilité publique, la cotisation est déductible des impôts suivant la législation en vigueur et fait l'objet d'un reçu fiscal.

Elle offre également la possibilité de donations et legs en franchise d'impôts.

Virement possible :

IBAN : FR76 1380 7001 4630 5192 2920 247 **BIC** : CCBPFRPPNAN

Bulletin et chèque à l'ordre de *Les Abris du Marin* à retourner à l'association

LES ABRIS DU MARIN, 82 rue du Petit Bourg, 29120 Combrit-Sainte Marine

Vous pouvez remplir votre bulletin d'adhésion sur notre site Internet

lesabrisdumarin.fr



Photo Jacques de Thézac

Association Les Abris du Marin

Siret 397746785 00013

Œuvre sociale fondée en 1899 par Jacques de Thézac.

Association reconnue d'utilité publique en 1920 confirmée en 2006

Adresse administrative :

82 rue du Petit Bourg,

29120 Combrit- Sainte Marine

secretariat@lesabrisdumarin.fr

lesabrisdumarin.fr

☎ : 07 86 28 82 45